

RÉSIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
COMMUNE GISA GARA.-

Gisagara, le 21 septembre 1960.-

Ca ndida ture Ecole Administratif.-

ASTRIDA



1686

A MONSEIGNEUR L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE  
de et à A S T R I D A .-

SOUS LE COUVERT DE MONSEIGNEUR LE MEDICIN DE SECTEUR  
de et à A S T R I D A .-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Suite à l'avis du 7 septembre 1960 du Service de l'information de la Résidence, je me permets très respectueusement de poser ma candidature à l'Ecole Administratif qui s'ouvrira bientôt à Astrida.-

Etudes faites: 5 années d'école Primaire à Kanyanza.  
3 années d'école normale à Za za .  
2 ans à l'école d'Infirmiers à Kigali.

Je suis au Service médical comme Aide-infirmier depuis 8 ans.-

Identité: SEZIBERA Léodomir  
Résidence actuelle: Gisagara.  
Lieu de naissance: Muhondo ( cheff. Ndiza )  
Age: 32 ans.

Je Vous saura is gré Monsieur l'Administrateur d'une réponse favorable et rapide, afin que je puisse à temps me mettre en disponibilité; je Vous remercie vivement d'avance, et Vous prie d'agréer Monsieur l'Administrateur, l'expression de mon grand respect.-

s/é: SEZIBERA Th.-

Kigali, le 15 septembre 1960.-

N°6364/ENS.

05537

9-6-0

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à

O B J E T :

Cours de formation  
accélérée.-

A S T R I D A .

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous un extrait d'une lettre de Monsieur le Directeur de l'école d'Administration d'Astrida.

"M" étant rendu hier à Kigali, le Résident Spécial du Ruanda a marqué accord sur les propositions suivantes concernant les cours de formation accélérée à donner à l'Ecole d'Administration d'Astrida:

- 1) Les 9 mois de cours prévus dans l'ordonnance créant l'Ecole sont provisoirement remplacés par trois sessions trimestrielles de cours spécialisés.
  - a)-du 1<sup>e</sup> octobre au 24 décembre: session juridique pour la formation d'officiers de police judiciaire, de juges de police et des tribunaux indigènes, d'huissiers et de gardiens de prison.
  - b)-de janvier à Pâques : session administrative pour la formation des autorités administratives.
  - c)-d'avril à fin juin : session comptable pour la formation de comptable du Pays et des territoires.

Rien n'empêche qu'à côté de la formation plus poussée donnée à Astrida, des cours pratiques pour le nouveau personnel communal soient données dans chaque territoire par un territorial désigné à cet effet.

- 2) Les conditions d'admission sont les suivantes par ordre de priorité :
  - diplôme homologué de 6 années d'études secondaires.
  - certificat de 6 années d'études secondaires.
  - " " 5 " " " + 1 année d'expérience administrative.
  - " " 4 " " " + 2 années " "
  - " " 3 " " " + 3 " "
- 3) La désignation des candidats (28 places disponibles à Astrida) est faite par la Résidence.
- 4) Le programme de la première session de cours (session juridique) est le suivant :

- Droit public :	3 h par semaine.
- Affaires judiciaires (organisation judiciaire, code de procédure pénale, vade-mecum de l'OPJ. de l'huisier, du gardien de prison):	6 h de théorie + 7 h d'exercices pratiques.
- Droit pénal :	4 h.
- Juridictions indigènes :	2 h.
- Administration (maintien de l'ordre public, état-civil, élections, législations fiscale, commerciale et agricole) :	6 h.
- Législation sociale :	3 h.
- Législation routière :	2 h.
- Déontologie :	1 h.
- Statut des agents et correspondance:	1 h. !

total 35 h par semaine. >

Je vous demande de me faire connaître télégraphiquement le nom des candidats, remplissant les conditions, que vous proposez.

W  
S

Pour le Résident Spécial du Ruanda  
Le Résident-Adjoint, L.R. REGNIER,-



Résidence du Ruanda  
Bureau de l' Information

05507 ~~Envoi~~  
15.9.60. LT  
A V I S

Va T.T.  
15.9.60. LT

1. Dossiers.  
- autres à distribuer M.  
communes.

Kigali, ce 7 septembre 1960.

1 à offrir. P.T.T  
1 à offrir Bureau Ter.

Objet: ECOLE D'ADMINISTRATION D'ASTRIDA.

Une session juridique s'ouvrira le 1er octobre 1960 à l'Ecole d'Administration d'Astrida. Elle se terminera le 24 décembre 1960. Le but de cette session est la formation de juges, assesseurs, greffiers, O.P.J., gardiens de prison, huissiers.

Les cours qui sont donnés en français comprennent les matières suivantes: affaires judiciaires, exercices pratiques, droit pénal, juridictions indigènes, administration, législation sociale, législation routière, déontologie, statut et correspondance.

Les conditions d'admission sont les suivantes:

avoir fait six années d'études secondaires;

ou 5 années d'études secondaires et avoir une année d'expérience administrative;

ou 4 années d'études secondaires et deux années d'expérience administrative;

ou 3 années d'études secondaires et trois années d'expérience administrative.

Les demandes d'admission doivent être introduites auprès de l'administrateur du territoire LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.

#### I T A N G A Z O

Impamvu: ISHULI RY'ASTRIDA RYEREKEYE UBUTEGETSI.

Kw'italiki ya mbere y'ukwa cumi, muli iryo shuli hazatangira inyigisho zerekeye ubuhanga mu by'amategeko agenga imanza. Zizarangira ku wa 24 desembre 1960. Zigenewe ku jijura abashaka kuba abacamanza, abakarani b'inkiko, abalinzi b'uburoko n'abanogeye imilimo isa n'iy'abakomiseli.

Dore amazina y'ibyo baziga mu gifaransa: affaires judiciaires, exercices pratiques, droit pénal, juridictions indigènes, administration, législation sociale, législation routière, déontologie, statut et correspondance.

Dore ibya ngombwa kugira ngo umuntu yemererwe kubyiga:

kuba wararangije imyaka itandatu mu mashuli y'urwego rwa kibili; cyangwa se kuba warayamazemo imyaka itanu kandi ukaba umaze umwaka ukora muli Leta; cyangwa kuba warayamazemo imyaka ine ukayigerekaho ibili ukora muli Leta; cyangwa kuba warayamazemo imyaka itatu ukayigerekaho yindi itatu ukora muli Leta.

Abifuza kujya muli iryo shuli bazabimeneshe utegeka teritwari  
MULI IYI MINSI YA VUBA.

Le Chef du Bureau de l'Information,  
L'Administrateur Territorial Assistant ppl,  
J. CASTERMANS

Résidence du Ruanda  
Bureau de l' Information

Kigali, ce 7 septembre 1960.

A V I S

Objet: ECOLE D'ADMINISTRATION D'ASTRIDA.

Une session juridique s'ouvrira le 1er octobre 1960 à l'Ecole d'Administration d'Astrida. Elle se terminera le 24 décembre 1960. Le but de cette session est la formation de juges, assesseurs, greffiers, O.P.J., gardiens de prison, huissiers.

Les cours qui sont donnés en français comprennent les matières suivantes: affaires judiciaires, exercices pratiques, droit pénal, juridictions indigènes, administration, législation sociale, législation routière, déontologie, statut et correspondance.

Les conditions d'admission sont les suivantes:

avoir fait six années d'études secondaires;

ou 5 années d'études secondaires et avoir une année d'expérience administrative;

ou 4 années d'études secondaires et deux années d'expérience administrative;

ou 3 années d'études secondaires et trois années d'expérience administrative.

Les demandes d'admission doivent être introduites auprès de l'administrateur du territoire LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.

I T A N G A Z O

Impamvu: ISHULI RY'ASTRIDA RYEREREKEYE UBUTEGETSI.

Kw'italiki ya mbere y'ukwa cumi, muli iryo shuli hazatangira inyigisho zerekeye ubuhanga mu by'amategeko agenga imanza. Zizarangira ku wa 24 desembri 1960. Zigenewe kujijura abashaka kuba abacamanza, abakarani b'inkiko, abalinzi b'uburoko n'abanogeye imilimo isa n'iy'abakomiseli.

Dore amazina y'ibyo baziga mu gifaransa: affaires judiciaires, exercices pratiques, droit pénal, juridictions indigènes, administration, législation sociale, législation routière, déontologie, statut et correspondance.

Dore ibya ngombwa kugira ngo umuntu yemererwe kubyiga:

kuba wararangije imyaka itandatu mu mashuli y'urwego rwa kibili; cyangwa se kuba warayamazemo imyaka itanu kandi ukaba umaze umwaka ukora muli Leta; cyangwa kuba warayamazemo imyaka ine ukayigerekaho ibili ukora muli Leta; cyangwa kuba warayamazemo imyaka itatu ukayigerekaho yindi itatu ukora muli Leta.

Abifuza kujya muli iryo shuli bazabimeneshe utegeka teritwari  
MULTI IYI MINSI YA VUBA.

Le Chef du Bureau de l'Information,  
L'Administrateur Territorial Assistant ppl,  
J. CASTERMANS

Résidence du Ruanda  
Bureau de l' Information

Kigali, ce 7 septembre 1960.

A V I S

Objet: ECOLE D'ADMINISTRATION D'ASTRIDA.

Une session juridique s'ouvrira le 1er octobre 1960 à l'Ecole d'Administration d'Astrida. Elle se terminera le 24 décembre 1960. Le but de cette session est la formation de juges, assesseurs, greffiers, O.P.J., gardiens de prison, huissiers.

Les cours qui sont donnés en français comprennent les matières suivantes: affaires judiciaires, exercices pratiques, droit pénal, juridictions indigènes, administration, législation sociale, législation routière, déontologie, statut et correspondance.

Les conditions d'admission sont les suivantes:

avoir fait six années d'études secondaires;

ou 5 années d'études secondaires et avoir une année d'expérience administrative;

ou 4 années d'études secondaires et deux années d'expérience administrative;

ou 3 années d'études secondaires et trois années d'expérience administrative.

Les demandes d'admission doivent être introduites auprès de l'administrateur du territoire LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.

I T A N G A Z O

Impamvu: ISHULI RY'ASTRIDA RYEREKEYE UBUTEGETSI.

Kw'italiki ya mbere y'ukwa cumi, muli iryo shuli hazatangira inyigisho zerekeye ubuhanga mu by'amategeko agenga imanza. Zizarangira ku wa 24 desembri 1960. Zigenewe ku jijura abashaka kuba abacamanza, abakarani b'inkiko, abalinzi b'uburoko n'abanogeye imilimo isa n'iy'abakomiseli.

Dore amazina y'ibyo baziga mu gifaransa: affaires judiciaires, exercices pratiques, droit pénal, juridictions indigènes, administration, législation sociale, législation routière, déontologie, statut et correspondance.

Dore ibya ngombwa kugira ngo umuntu yemererwe kubyiga:

kuba wararangije imyaka itandatu mu mashuli y'urwego rwa kibili; cyangwase kuba warayamazemo imyaka itanu kandi ukeba umaze umwaka ukora muli Leta; cyangwa kuba warayamazemo imyaka ine ukayigerekaho ibili ukora muli Leta; cyangwa kuba warayamazemo imyaka itatu ukayigerekaho yindi itatu ukora muli Leta.

Abifuza kujya muli iryo shuli bazabimeneshe utegeka teritwari MULI IYI MINSI YA VUBA.

Le Chef du Bureau de l'Information,  
L'Administrateur Territorial Assistant ppl,  
J. CASTERMANS



Résidence du Ruanda  
Bureau de l' Information

Kigali, ce 7 septembre 1960.

A V I S

Objet: ECOLE D'ADMINISTRATION D'ASTRIDA.

- Une session juridique s'ouvrira le 1er octobre 1960 à l'Ecole d'Administration d'Astrida. Elle se terminera le 24 décembre 1960. Le but de cette session est la formation de juges, assesseurs, greffiers, O.P.J., gardiens de prison, huissiers. Les cours qui sont donnés en français comprennent les matières suivantes: affaires judiciaires, exercices pratiques, droit pénal, juridictions indigènes, administration, législation sociale, législation routière, déontologie, statut et correspondance. Les conditions d'admission sont les suivantes:  
avoir fait six années d'études secondaires;  
ou 5 années d'études secondaires et avoir une année d'expérience administrative;  
ou 4 années d'études secondaires et deux années d'expérience administrative;  
ou 3 années d'études secondaires et trois années d'expérience administrative.
- Les demandes d'admission doivent être introduites auprès de l'administrateur du territoire LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.

I T A N G A Z O

Impamvu: ISHULI RY'ASTRIDA RYEREKEYE UBUTEGETSI.

Kw'italiki ya mbere y'ukwa cumi, muli iryo shuli hazatangira inyigisho zerekeye ubuhanga mu by'amategeko agenga imanza. Zizarangira ku wa 24 desembri 1960. Zigenewe kujijura abashaka kuba abacamanza, abakarani b'inkiko, abalinzi b'uburoko n'abanogeye imilimo isa n'iy'abakomiseli.

Dore amazina y'iyo baziga mu gifaransa: affaires judiciaires, exercices pratiques, droit pénal, juridictions indigènes, administration, législation sociale, législation routière, déontologie, statut et correspondance.

Dore ibya ngombwa kugira ngo umuntu yemererwe kubyiga: kuba wararangije imyaka itandatu mu mashuli y'urwego rwa kibili; cyangwase kuba warayamazemo imyaka itanu kandi ukaba umaze umwaka ukora muli Leta; cyangwa kuba warayamazemo imyaka ine ukayigerekaho ibili ukora muli Leta; cyangwa kuba warayamazemo imyaka itatu ukayigerekaho yindi itatu ukora muli Leta.

Abifuza kujya muli iryo shuli bazabimeneshe utegeka teritwari MULI IYI MINSI YA VUBA.

Le Chef du Bureau de l'Information,  
L'Administrateur Territorial Assistant ppl,  
J. CASTERMANS

Résidence du Ruanda  
Bureau de l' Information

Kigali, ce 7 septembre 1960.

A V I S

Objet: ECOLE D'ADMINISTRATION D'ASTRIDA.

Une session juridique s'ouvrira le 1er octobre 1960 à l'Ecole d'Administration d'Astrida. Elle se terminera le 24 décembre 1960. Le but de cette session est la formation de juges, assesseurs, greffiers, O.P.J., gardiens de prison, huissiers.

Les cours qui sont donnés en français comprennent les matières suivantes: affaires judiciaires, exercices pratiques, droit pénal, juridictions indigènes, administration, législation sociale, législation routière, déontologie, statut et correspondance.

Les conditions d'admission sont les suivantes:

avoir fait six années d'études secondaires;

ou 5 années d'études secondaires et avoir une année d'expérience administrative;

ou 4 années d'études secondaires et deux années d'expérience administrative;

ou 3 années d'études secondaires et trois années d'expérience administrative.

Les demandes d'admission doivent être introduites auprès de l'administrateur du territoire LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.

I T A N G A Z O

Impamvu: ISHULI RY'ASTRIDA RYEREKEYE UBUTEGETSI.

Kw'italiki ya mbere y'ukwa cumi, muli iryo shuli hazatangira inyigisho zerekeye ubuhanga mu by'amategeko agenga imanza. Zizarangira ku wa 24 desembri 1960. Zigenewe kujijura abashaka kuba abacamanza, abakarani b'inkiko, abalinzi b'uburoko n'abanogeye imilimo isa n'iy'abakomiseli.

Dore amazina y'ibyo baziga mu gifaransa: affaires judiciaires, exercices pratiques, droit pénal, juridictions indigènes, administration, législation sociale, législation routière, déontologie, statut et correspondance.

Dore ibya ngombwa kugira ngo umuntu yemererwe kubyiga:

kuba wararangije imyaka itandatu mu mashuli y'urwego rwa kibili; cyangwase kuba warayamazemo imyaka itanu kandi ukaba umaze umwaka ukora muli Leta; cyangwa kuba warayamazemo imyaka ine ukayigerekaho ibili ukora muli Leta; cyangwa kuba warayamazemo imyaka itatu ukayigerekaho yindi itatu ukora muli Leta.

Abifuza kujya muli iryo shuli bazabimeneshe utegeka teritwari MULI IYI MINSI YA VUBA.

Le Chef du Bureau de l'Information,  
L'Administrateur Territorial Assistant ppl,  
J. CASTERMANS

5681/Ems.2  
27.9.60

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO  
SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
587	USA	3836	26	1140	

Indications de service  
taxées  
Betaalde dienstaanwij-  
zingen.

TÉLÉGRAMME

Telegram

Off  
Kondolées nyange sohida ki  
shangguu ki'senji rubengeli  
bi'um ka ki'beengu yu'badu  
la'mbert res'p'ent's'pecial  
ki'gab'e



Explications des abrévia-  
tions admises pour les in-  
dications de service ta-  
xées :

Verklaring van de afkort-  
ingen toegelaten voor de  
betaalde dienstaanwijzin-  
gen :

RP = Réponse payée.  
Antwoord betaald.

LT = Télégramme lettre.  
Brieftelegram.

CR = Accusé de récep.  
Kennisgeving van  
ontvangst.

TC = Collationnement.  
Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.

De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940.)  
(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

reçu le faire en a été accusé  
car il est app stop. alors en télé 1  
octobre 1960 référence télégramme  
no 221/4713 du 14/8/60 =  
Générale

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO  
SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DIENST DER TELEVERBINDINGEN



NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via

Heure : .....  
Uur : .....

Indications de service  
taxées  
Betaalde dienstaanwij-  
zingen.

TÉLÉGRAMME  
Telegram

0556 11 19 2  
6 OFF--TM2--CTA- RESIDENT SPECIAL  
KIGALI ECOLE ADMINISTRATION ASTRIDA--.

amener  
ictu

Explications des abrévia-  
tions admises pour les in-  
dications de service ta-  
xées :

Verklaring van de afkort-  
ingen toegelaten voor de  
betaalde dienstaanwijzin-  
gen :

RP = Réponse payée.  
Antwoord betaald.

LT = Télégramme lettre.  
Brieftelegram.

CR = Accusé de récep.  
Kennisgeving van  
ontvangst.

TC = Collationnement.  
Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.  
De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940.)  
(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

400 KIBUYE 36/32 19 1600-

NO 318319/ENS 6 VU ARRIVEE TARDIVE VLT 6116/BR DU 6 SEPTEMBRE 1960

IMPOSSIBLE FAIRE PARVENIR LISTE CANDIDATS KIBUYE AVANT SEMAINE  
PROCHAINE FULLSTOP-TERRITOIRE KIBUYE--.

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO  
SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
.....	.....	.....	.....	.....	.....

Indications de service  
taxées  
Betaalde dienstaanwij-  
zingen.

*Envoi*

050221  
91  
91/60

TÉLÉGRAMME  
Telegram

OFF-A TERRITOIRE ASTRIDA-.

Arrivé à :  
Aangekomen te :



Heure :  
Uur : T.S.K.

Explications des abrévia-  
tions admises pour les in-  
dications de service ta-  
xées :

Verklaring van de afkor-  
tingen toegelaten voor de  
betaalde dienstaanwijzin-  
gen :

RP = Réponse payée.  
Antwoord betaald.

LT = Télégramme lettre.  
Brieftelegram.

CR = Accusé de récep.  
Kennisgeving van  
ontvangst.

TC = Collationnement.  
Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.

De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940.)

(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

442 KIGALI 22/19 21 1015-

NO 650221/ENS RVT 516815/BAT OBJET MT624410/ENS ETRE CANDIDATURES  
VOTRE TERRITOIRE POUR ECOLADMI ASTRIDA STOP -RESIDENT-.

RESIDENT SPECIAL  
KIGALI

N° 516815/BAT OBLIGEANCE CABLER OBJET VT  
624410/ENS RL 221/1/269/228 C DU 26860 TRANS-  
MISES PAR N° 6116/BR DU 6/9/60 STOP PAS COMPRIS  
FULLSTOP-

TERRITOIRE ASTRIDA  
  
TERRITOIRE  
ASTRIDA

05411 | Bat 1 A5

12/9/60 CONGO BELGE ~ BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

DIENST DER TELEVERBINDINGEN

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via

Arrivé à :  
Aangekomen te :



Heure :  
Uur :

Indications de service  
taxées  
Betaalde dienstaanwij-  
zingen.

TÉLÉGRAMME  
Telegram

OFF-TMO-CTA-  
TERRITOIRES ASTRIDA-NYANZA-GITARAMA-KIBUYE-  
SHANGUGU-KISENYI- RUHENERI-BYUMBA-KIBUNGU-

Explications des abrévia-  
tions admises pour les in-  
dications de service ta-  
xées :

Verklaring van de afkort-  
ingen toegelaten voor de  
betaalde dienstaanwijzin-  
gen :

RP = Réponse payée.

Antwoord betaald.

LT = Télégramme lettre.

Brieftelegram.

CR = Accusé de récep.

Kennisgeving van  
ontvangst.

TC = Collationnement.

Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.

De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940.)

(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

246 KIGALI 56/52 12 1105-

NO 624410/ENS RL 221/1/269 CONF/228 C DU 26860 TRANSMISES PAR MON

NO 6116/BR DU 6/9/60 PRIERE ADMITER CENTRALISER TOUTES CANDIDATURES  
ET TRANSMETTRE RESIDENCE AVEC AVIS STOP A AMENER SI POSSIBLE A  
L OCCASION REUNION DU 14 SEPTEMBRE --RESIDENT SPECIAL--.

On

/K. Théob./  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le

1/6/2  
6°  
20/9/

A Monsieur le Bourgmestre de

de la Colline Gyamakuya

Monsieur le Bourgmestre,

Mr Walirayi Grégoire fils de Matabarere  
et de Nyaruhuwa originaire de Gyamakuya  
et résidant à Gyamakuya.....  
sollicite l'obtention d'un certificat de bonnes con-  
vies et mœurs.-

Veuillez me retourner la présent-  
sous pli fermé, après avoir répondu aux questions ci-  
après :

L'intéressé a-t-il été condamné ? NON -

Motif éventuel et durée détention ? .....

Le demandeur se conduit-il de façon convenable ? Oui -

Le comportement politique de l'intéressé peut-il con-  
stituer une menace contre la sûreté de l'Etat ? NON -

Le Bourgmestre de Gyamakuya,  
Jean Béo

Pour l'Administrateur de Terri-

Le Secrétaire de Territoi-

J. RULMONT

.....